



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Posté.	24 fr. » c.
Six mois, —	10 — — — — —	13 — — — — —
Trois mois, —	5 25 — — — — —	7 50 — — — — —

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.	
9 — 02 — — — — — Omnibus-Mixte.	
1 — 33 — — — — — soir, Omnibus-Mixte.	
4 — 13 — — — — — Express.	
7 — 22 — — — — — Omnibus-Mixte.	
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.	
8 — 35 — — — — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — — — — Express.	
12 — 38 — — — — — Omnibus-Mixte.	
4 — 44 — — — — — soir, Omnibus.	
10 — 30 — — — — — Poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 — — — — —
Dans les faits divers	50 — — — — —
Dans toute autre partie du journal.	75 — — — — —

RÉSERVES SONT FAITES : Du droit de refuser la publication des insertions reçues, et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Dimanche a eu lieu à Madrid une réunion de la majorité.

Le maréchal Prim, qui y assistait, a exposé la nécessité de repousser la proposition des républicains excluant du trône tous les Bourbons. Il a déclaré que cette proposition, dirigée contre le duc de Montpensier, était injuste. Après avoir rappelé les services importants que le duc a rendus à la révolution, il a dit : « On ne doit pas induire de mes paroles que le gouvernement soutienne le duc de Montpensier. Le gouvernement, d'accord avec la majorité, est résolu à ajourner la question des candidatures au trône. Quant à moi, je ne veux pas être vaincu sur ce terrain et, pour ce motif, je suivrai la majorité. »

Après plusieurs discours prononcés par MM. Borgnella, Mados et Ballesteros, M. Rivero a répété que le vote sur la proposition actuelle ne préjugait rien au sujet de la question monarchique. Le rejet de la proposition des républicains a seulement pour but de maintenir la conciliation.

M. Gabriel Rodriguez a repoussé le rejet pur et simple de la proposition républicaine, et a proposé de poser la candidature du duc de Montpensier.

M. Rios Rosas juge inopportun de poser une candidature quelconque. L'amiral Topete fait l'apologie du duc de Montpensier ; il dit qu'il époussera le ministère le jour où l'on votera contre le duc. M. Martos trouve la déclaration du gouvernement insuffisante. MM. Prim et Rivero lui répondent.

L'assemblée décide, par assis et levé, de repousser l'exclusion des Bourbons.

Selon l'Imparcial, une partie de l'Assemblée considère le vote comme douteux.

Madrid, 24 janvier, 5 h. du soir.

Cortès. — M. Emilio Castelar appuie la proposition tendant à exclure les Bourbons du trône. Il soutient que le duc de Montpensier Bourbon est quatre fois Bourbon.

M. Echegaray, répondant à M. Emilio Castelar, dit que la révolution a aboli seulement la monarchie du droit divin. Il engage la majorité à se méfier des embûches républicaines. Il ajoute que le gouvernement n'a aucun candidat, mais qu'avant la restauration des Bourbons déchus, l'Espagne nageait dans des torrents de sang.

Le maréchal Prim répète que ni Isabelle, ni Alphonse ne reviendront jamais, jamais, jamais. Il ajoute que les ministres n'ont pas de candidat, à l'exception de l'amiral Topete, qui est resté fidèle à la candidature du duc de Montpensier. Il fait appel à la conciliation et répète qu'il suivra les inspirations de la majorité.

La proposition d'exclure tous les Bourbons du trône d'Espagne, est rejetée par 150 voix contre 37.

MM. Madoz, Salmeron et trois autres progressistes ont voté pour la proposition.

Quelques correspondances d'Orient accusent une agitation malsaine du côté de la Grèce, mais elles sont unanimes pour donner acte au cabinet hellénique de son attitude pacifique et loyale.

Le dualisme et le fédéralisme sont en présence en Autriche et la lutte entraînera l'une de ces deux choses : ou l'effacement de M. de Benst ou sa retraite absolue ; à moins que l'on ne se décide — ce qui est fort probable — à rompre en visière à tout ce qui n'est pas l'élément allemand.

Le Wurtemberg fait aussi des siennes. Une adresse demandant l'abolition de la loi militaire adoptée en 1868, d'après le système prussien, se couvre de signatures. On veut une loi moins dure et moins de temps de présence sous les drapeaux. — La chambre wurtembergeoise recevra bientôt cette adresse.

Les intéressés interviennent, chaque jour plus nombreux et plus actifs, dans le double débat engagé sur le traité de commerce et sur la loi de 1866, relative à la marine marchande. Les documents se multiplient sous forme de délibérations, de lettres et de manifestes, appréciant diversement les questions en litige, et la controverse économique s'établit dans le pays aussi ardente qu'au Corps-Législatif.

Des groupes de négociants usant d'initiative et se mettant même, dans certains cas, en contradiction formelle avec les conclusions connues des chambres de commerce de leurs villes, viennent apporter à la discussion l'appoint de leurs opinions collectives.

Des armateurs, des capitaines et des constructeurs de Saint-Malo et Saint-Servan ont rédigé et publié un manifeste par lequel ils se déclarent protectionnistes et demandent l'abrogation

de la loi du 19 mai 1866, appliquée seulement depuis six mois.

D'un autre côté, quatre-vingt-neuf négociants et armateurs du Havre viennent d'adresser une lettre au Corps-Législatif et aux ministres pour réclamer le renouvellement des traités de commerce et le maintien de la loi du 19 mai 1866.

Il y a donc lieu de le constater une fois de plus, la divergence dans les intérêts matériels semble aussi grande que celle qui existe dans les idées des économistes. Mais il est un point sur lequel règne le plus parfait accord : tout le monde conclut à l'enquête.

En même temps, l'urgence étant réelle, le pays lui-même élabore une sorte d'étude publique et préparatoire de la question ; l'œuvre est irrégulière sans doute, mais elle est sincère, indépendante, et, comme telle, il en faut tenir grand compte.

Ne pouvant en aucun cas négliger les éléments d'instruction qui lui sont ainsi fournis, l'enquête officielle ne saurait plus être simplement et strictement parlementaire. Elle ne pourrait l'être d'ailleurs qu'en repoussant aveuglement tout ce qui lui est apporté par cette sorte d'enquête préalable, libre et spontanée, ouverte dans les deux camps, et doit nous constater quotidiennement les résultats.

La lettre suivante a été adressée au ministre de l'agriculture et du commerce :

Mulhouse, 12 janvier.

Monsieur le ministre, Le décret du 9 janvier courant, qui retire la faculté d'introduction temporaire des tissus, vient de parvenir à notre connaissance.

PROLOGUE. 71

L'ENFANT TROUVÉ,

PAR ÉTIENNE ÉNAULT.

EPILOGUE.

(Suite.)

Cette nouvelle était imprévue ; cependant elle ne surprit que modérément Raoul et son colonel, habitués qu'ils étaient déjà aux combinaisons inouïes de Bonaparte. Toutefois, Bénédicte éprouva une sensation bizarre, qui ressemblait à un pressentiment. Une secrète appréhension lui agita le cœur ; il pâlit en fixant son regard sur Raoul. Peu s'en fallut qu'il ne lui intimât l'ordre de ne pas le suivre. Mais le jeune comte était capitaine de grenadiers ; lui défendre de remplir un devoir dangereux, c'eût été courir le risque de le blesser, et le colonel n'osa pas.

On descendit sur la place ; plusieurs compagnies y étaient sous les armes, toutes prêtes à se diriger vers l'endroit où la terrible colonne avait ordre de se former. C'était à l'abri même des murs de Lodi, en face de la porte qui s'ouvrait sur le pont.

Quand le colonel arriva, conduisant ses grenadiers, Bonaparte était là, à pied, l'air calme, l'œil brillant. Plusieurs généraux l'entouraient : Masséna, Augereau, Sérurier, Berthier. La colonne commençait à grossir ; ceux qui la composaient étaient pour la plupart des soldats accourus aux armées à l'époque de la levée en masse, jeunes, instruits, habitués aux fatigues, aguerris par des combats de géants au milieu des Pyrénées et des Alpes. Ils étaient superbes d'allure martiale et d'inflexible résolution.

Tout-à-coup le général en chef ordonne à la cavalerie échelonnée dans les rues de remonter l'Adda et d'aller le franchir à gué au-dessus du pont ; puis il aborde ses grenadiers, parcourt leurs rangs, s'arrête devant plusieurs d'entre eux, les excite, leur souffle l'ardeur qui bouillonne dans son sein. Déjà il les connaît tous, ces héros, il sait leurs noms. Il leur parle, il leur rappelle quelque action d'éclat. — Bernard Jordy, dit-il à l'un d'eux, tu étais dans la redoute de Montégino avec le colonel Rampon, dont les soldats avaient juré de mourir. Trois fois vous avez repoussé toute l'infanterie autrichienne. C'est bien ! je compte sur toi et sur tes braves camarades. — Gauthier Dauglard, reprend-il, s'adressant à un autre, je t'ai vu à Dégo sauvant la vie à son colonel en tuant de ta main trois Piémontais. Fais ton devoir comme toujours, mon enfant. — Quant à

toi, Philippe Rostaing, ajoute-t-il en dardant sur un troisième l'éclair de son regard, je me souviens que tu es resté seul sous une grêle de balles devant le vieux château de Cosaria, quand la colonne d'attaque se repliait, après avoir vu tomber le général Joubert qui l'entraînait à l'assaut. Ferme et d'aplomb, mon ami, nous allons frapper un grand coup.

Vingt fois il interpelle de la sorte ses grenadiers, individuellement ou par groupes ; chaque fois un frisson de bravoure extraordinaire remue les poitrines ardentes et les visages brunis par le soleil italien. Soudain il aperçoit le colonel Bénédicte presque en tête de la colonne et va droit à lui.

— Je m'étonne que vous ne soyez pas encore général, lui dit-il d'un ton bref. Votre nomination vous attend de l'autre côté de l'Adda.

— Je compte y trouver surtout un triomphe éclatant pour nos armes, répondit tranquillement le colonel.

— Vous n'êtes donc pas ambitieux ? — Non, mon général. Il me suffit de savoir que le vainqueur de Montenotte et de Millesimo est content de moi.

Bonaparte contempla quelques secondes en silence le beau visage de Bénédicte et s'éloigna sans ajouter un mot. Il parcourut rapidement toutes les lignes, puis retourna vers les généraux qui attendaient ses ordres. Bé-

nédicte épiait du regard, avec une attention singulière, chacun de ses mouvements. Il semblait maîtrisé par une secrète préoccupation. Il tressaillit en remarquant un geste expressif du général en chef qui désignait la porte de la ville donnant sur le pont, et en voyant Masséna, Augereau, Sérurier et Berthier poser la main sur la garde de leur épée. Aussitôt il se tourna vers Raoul, qui se tenait à quelques pas de lui, et d'une voix calme et ferme :

— Capitaine, dit-il, je veux que nous marchions sous les plis de notre drapeau. Je vous charge d'aller le prendre dans l'appartement que nous venons de quitter.

— Mais, mon colonel, objecta Raoul étonné, on va partir.

— Allez, vous dis-je, je l'ordonne, et hâtez-vous !

Il n'y avait pas à répliquer. Le capitaine courut vers la place San-Paolo. Après quelques minutes de recherche impatiente, il fit sauter la serrure d'une armoire, dans laquelle il trouva enfin le drapeau que Bénédicte, avec préméditation, y avait enfermé avant de quitter l'appartement.

— Ah ! mon colonel, murmura-t-il, vous avez voulu me soustraire à l'effroyable danger du pont de Lodi ; mais j'espère bien que vous n'y réussirez pas.

Il appuya sur son épaule la hampe du drapeau et se

» Nous ne devons pas vous dissimuler, monsieur le ministre, que nous étions loin de nous attendre à une mesure aussi violente, après les assurances officiellement données que les questions de douanes et de tarifs ne seraient plus traitées et résolues sans la participation du Corps-Législatif, qui peut seul, par une vaste enquête, arriver à définir les véritables causes de la crise que traverse l'industrie cotonnière.

» Un des premiers actes de la nouvelle administration consiste donc, contrairement aux principes qui l'ont amenée au pouvoir, à donner arbitrairement raison aux réclamations les plus bruyantes.

» Sous le prétexte qu'il faut remédier immédiatement à des souffrances très-vives, elle en fait naître d'autres, probablement plus réelles et plus sérieuses, dans notre propre industrie et dans celle que nous alimentons, et elle arrive ainsi à ne produire ni apaisement ni solution.

» Nous protestons formellement contre une pareille manière d'agir, qui nous paraît d'autant plus vexatoire que la faculté qui nous est enlevée est maintenue pour les fers, sous la forme des acquits-à-caution, qui avaient cependant aussi soulevé de nombreuses réclamations.

» Il nous importe, monsieur le ministre, de savoir par quelles mesures l'administration entend remplacer le régime de l'admission temporaire.

» La situation que vient de nous créer le décret du 9 janvier est des plus dangereuses : en bouleversant nos affaires extérieures, elle compromet le salaire de plusieurs milliers d'ouvriers, le sort d'établissements importants, et fait prévoir de graves événements.

» Nous espérons que la question, portée devant le Corps-Législatif, recevra une solution conforme aux exigences de notre industrie, et qu'une loi restituera la faculté qu'un décret vient de nous retirer.

» Nous sommes prêts, au besoin, à entrer dans le système des *drawbacks* et à payer les droits d'entrée sur les tissus, à charge de remboursement à la réexportation dans le délai de six mois. Nous en avons déjà fait l'offre dans nos dépositions à la dernière enquête, non encore terminée, devant le conseil supérieur du commerce.

» Quel que soit le parti qui sera pris, la situation inattendue qui nous est faite ne peut se prolonger.

» Nous espérons, monsieur le ministre, que vous serez convaincu de la justesse de cette assertion, et, en attendant l'acte de réparation qui nous est dû et la prompt communication des intentions du gouvernement, nous avons l'honneur d'être avec respect, monsieur le ministre, de Votre Excellence, les très-humbles serviteurs.

(Suivent les signatures.)

La chambre de commerce de Metz a pris, à l'unanimité, la décision suivante :

« Elle regarde comme un devoir de proclamer que, dans son opinion, rien ne justifierait un retour vers l'ancien régime douanier ;

» Qu'au contraire les progrès du commerce et de la richesse industrielle du pays, qui se sont manifestés sous l'influence des traités conclus en 1860, militent en faveur de ces traités et doivent en faire désirer le maintien.

» Mais, tout en proclamant ce qui lui paraît conforme à l'intérêt général de la France, la chambre de commerce doit vivement insister, relativement à l'intérêt particulier dont elle est l'organe, sur la nécessité de procéder immédiatement :

1° A la suppression de tout droit de navigation ;

2° A l'exécution d'un canal qui mettrait la Moselle canalisée en communication avec la Nied, ce qui serait un abrégement considérable de la distance qui nous sépare des houillères de la Sarre, d'où viennent, en majeure partie, les houilles qui alimentent nos industries ;

3° Elle réclame enfin l'exécution du canal qui relierait la Moselle à la Meuse par la vallée de l'Orne et assurerait à nos industries la concurrence des houilles de la Belgique, ainsi qu'une plus facile exportation de leurs produits vers ce pays, comme vers l'intérieur de la France. »
(*Courrier du Bas-Rhin.*)

On lit dans le *Journal de Paris* :

Il est de tradition, lorsqu'on fait une nouvelle loi sur la presse, d'amnistier les écrivains qui ont été frappés en vertu de la loi précédente. Le bruit court que le ministre actuel serait disposé à se conformer à cette tradition, à laquelle on a bien rarement dérogé. Dès que la nouvelle loi attribuant la connaissance des délits de presse au jury aurait été votée et promulguée, les ministres présenteraient à la signature de l'Empereur un décret d'amnistie effaçant toutes les peines récemment prononcées pour délits de presse. On comprend dès lors pourquoi le gouvernement et la magistrature n'ont pas attendu l'établissement de la nouvelle loi pour donner suite aux divers procès de presse récemment intentés. Si l'on avait procédé de cette manière, on eût privé les écrivains poursuivis du bénéfice de l'amnistie qui se prépare.

ECHOS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

M. Jérôme David préside la séance du 24 janvier au Corps-Législatif.

M. Dessesaignes demande la parole sur le procès-verbal ; il dit que le procès-verbal ne devrait plus être l'occasion de discussions ré-

trospectives et surtout de discussions personnelles. Il rappelle l'article 90 du règlement. La Chambre manifeste son approbation en interrompant M. Dessesaignes dans ses développements quelque peu prolongés.

Trois commissions se sont réunies : celle de l'initiative parlementaire a pris connaissance des propositions de lois déposées depuis l'ouverture de la session ordinaire ; elle s'est divisée en quatre commissions qui examineront les projets en suivant l'ordre de la date du dépôt ; chaque sous-commission fera un rapport des projets examinés par elle, en séance générale de la commission.

La commission relative à la création de l'entrepôt des boissons à Bercy, a entendu les représentants de la compagnie des Magasins-Généraux qui avaient traité avec M. Haussmann, pour la construction et l'exploitation de cet établissement. Un projet nouveau sera substitué au projet du Gouvernement.

Le projet de loi relatif aux délits de presse au jury, ayant subi des modifications, M. le garde des sceaux s'est rendu au conseil d'Etat pour assister à la nouvelle rédaction.

Le centre gauche a tenu une réunion, dans laquelle on a discuté l'usage à faire du droit d'initiative parlementaire pour donner forme de loi aux divers articles du programme.

On s'est également occupé, paraît-il, des décrets du 10 janvier.

On remarquait, depuis plusieurs jours, l'absence de M. Bancel.

L'honorable député du Rhône est atteint d'une violente fièvre typhoïde. Son état est considéré, par les médecins, comme très-grave ; mais la forte constitution de M. Bancel donne de l'espoir.

Ne pouvant plus compter sur l'appui de M. Ledru Rollin, M. Louis Noir s'est adressé à M. Gambetta, et nous ne sommes pas étonné d'apprendre que le jeune député de Marseille ait accepté avec empressement l'occasion qui lui était offerte de prendre la parole dans le procès du prince Pierre Bonaparte.

M. Pouyer-Quertier n'y va pas de main-morte quand il s'agit de traité de commerce.

Voici qu'il parie à M. Johnston de lui prouver que tous les chiffres invoqués par lui dans sa défense du libre-échange, sont inexacts, et, comme enjeu, le bouillant industriel rouennais propose cent mille francs.

M. Johnston a demandé à réfléchir.

Voici quelques détails sur la caisse de prévoyance du Creusot.

Tous les ouvriers de l'usine doivent en faire partie. Elle est alimentée par une retenue de deux et demi pour cent sur la paye. L'ensemble des salaires s'élevant annuellement à 14,400,000 fr., il est facile de se faire une idée de sa richesse.

Il y a deux fonds de réserve de quatre cent cinquante mille francs. En outre, la caisse subventionne : les écoles qui sont d'ailleurs laïques, la pharmacie qui est gratuite, les églises catholiques et protestantes. Elle dispose encore annuellement, en faveur des ouvriers victimes d'accidents, d'environ soixante mille francs qui profitent surtout aux mineurs et aux forgerons.

Les nouveaux venus à l'usine voudraient que les ouvriers qui quittent le Creusot continuassent à bénéficier des avantages de l'association. Les vieux Creusotiers résistent à ces exigences. D'autres voudraient aussi arriver à créer une caisse de retraite et établir certaines nuances d'inégalité entre ceux qui, comme les ouvriers des mines, des forges et des fourneaux, versent et consomment beaucoup et touchent cependant des salaires moindres et courent plus de danger, et ceux qui, comme les ouvriers des ateliers de construction et les employés, versent beaucoup et consomment peu.

Bien que ce projet soit peu égalitaire, c'est du parti Assy qu'il émane. En somme, les vœux ne sont pas nettement définis. Quoi qu'il en soit, il est certain que le comité que les ouvriers nommeront aurait à réviser les statuts fondamentaux de la caisse.

MM. Schneider n'entendent pas éluder le vote des ouvriers. Ils tiennent essentiellement, au contraire, à remettre aux ouvriers la gestion de leur caisse. Mais ils tiennent non moins essentiellement à ce qu'il ne soit pas touché au principe fondamental de l'association, principe qui dit que « la caisse est créée pour le Creusot, pour tous les ouvriers présents et absolument rien que pour eux. »

Il est bien entendu que les ouvriers sont laissés libres de créer à côté et en dehors de la caisse existante une nouvelle caisse de secours sur telles bases qu'ils jugeront à propos, et une association qui pourrait admettre les étrangers et former en quelque sorte une société mutuelle entre toutes les usines de France.

Au reste, si telle était l'intention des ouvriers, ils n'auraient même pas besoin de rien innover. Il existe en effet déjà, fonctionnant à côté de l'association spéciale du Creusot et au Creusot même, une société dite de *Saint-Jacques*, qui satisfait aux exigences mises aujourd'hui en avant par une minorité.

Mais ce à quoi tiennent MM. Schneider, c'est d'empêcher la création d'une caisse dont les économies constitueraient un fonds de grève.

— On mande du Creusot, le 24 janvier, 7 h. 40, soir.

Aujourd'hui, dans l'après-midi, tous les ateliers ont été au grand complet.

remît à courir.

En ce moment même, Bonaparte faisait ouvrir la porte de la ville et lançait sa formidable colonne sur le pont. Il avait calculé qu'un mouvement rapide empêcherait cette colonne de beaucoup souffrir.

— En avant, au pas de course ! s'était-il écrié.

— En avant, et au pas de course ! avaient répété généraux, officiers et soldats.

Puis, les rangs serrés, l'arme au bras, la magnifique phalange avait fait résonner, au bruit de son élan, les échos sonores de l'Adda.

Un feu épouvantable l'accueillit, foudroyant la tête entière de la colonne. En un clin-d'œil, les premières lignes jonchèrent le sol comme des épis fauchés. Mais la cohorte terrible n'en continua pas moins d'avancer sous un déluge de balles, de mitraille et de boulets. Au milieu de ce cataclysme de fer et de feu, à travers ce fracas étourdissant, parfois une voix dominait. Elle répétait sans s'émouvoir :

— Serrez les rangs ! serrez les rangs, grenadiers !

C'était la voix de Bénédicte qui électrisait les siens par son courage tranquille, et qui souriait, tant il était heureux d'avoir pu éloigner Raoul. Rien ne ralentissait sa course : il allait, il allait, franchissant les morts et piétinant dans le sang.

Au milieu du pont, une décharge infernale jonche le

sol de cent cadavres ; les grenadiers s'arrêtent frémissants, indécis. Ils vont reculer, tandis que Bénédicte reste seul en avant.

— Abandonnez-vous donc votre colonel ? s'écriait-il.

— Non, non, répond un jeune officier en brandissant un drapeau.

Et Bénédicte reconnaît Raoul, qui a traversé la colonne et vient de reprendre son rang de combat.

— J'arrive à temps, poursuit l'intrépide capitaine avec fierté.

Puis il ajoute en bondissant :

— Grenadiers, au drapeau !

Les soldats de son régiment se pressent autour de lui, les autres hésitent encore. Le péril est effrayant. Bénédicte se jette devant Raoul et le couvre de son corps ; le jeune officier veut échapper à cette protection ; mais à peine a-t-il fait un mouvement que, frappé de trois balles, il chancelle et tombe entre les bras du père Cazeaux. Le colonel pousse un cri de désespoir étouffé par le tonnerre de l'artillerie qui gronde sans relâche.

— Sauvez Raoul ! emportez-le ! s'écrie-t-il.

Puis il s'empara du drapeau criblé, déchiré, et, la mort dans l'âme, esclave du devoir, il se précipite encore aux premiers rangs.

A l'instant même, Augereau, Masséna, Berthier, Sé-

urier, s'élançant sur le front de la cohorte ébranlée ; ils la raniment, la raffermissent et l'entraînent de nouveau. Le pont est franchi, les canonniers sont tués sur leurs pièces, et l'infanterie autrichienne, qui s'avance pour soutenir l'artillerie, est attaquée avec fureur. Après ce qu'ils viennent de faire, les grenadiers ne redoutent plus les baïonnettes. Ils enfoncent l'ennemi et le dispersent, tandis que la cavalerie française, qui a traversé la rivière à gué, arrive au galop et sabre les fuyards.

Par ce coup d'audace inouï, la ligne de l'Adda est conquise. Malheureusement Colli et Wukassowich ont eu le temps de gagner la chaussée de Brescia, et ne peuvent plus être coupés.

Les Autrichiens culbutés et le triomphe certain, Bénédicte, le cœur ulcéré, l'esprit anxieux, abandonna le champ de bataille ; il rentra précipitamment dans Lodi, où l'on avait transporté Raoul. Il trouva son compagnon d'armes dans la chambre hospitalière de la place San-Paolo. Le père Cazeaux et un chirurgien se tenaient au chevet du lit sur lequel était étendu le blessé. Le colonel tomba à genoux : un flot de larmes muettes inondait son visage. Il saisit une des mains de Raoul, et y colla ses lèvres tremblantes. Au bout d'un instant il se releva, et examina avec une indicible angoisse le front blême du moribond, dont les paupières étaient closes ; puis s'adressant au docteur :

— Y a-t-il de l'espoir ? lui demanda-t-il.

— Non, répondit tristement le chirurgien.

Le colonel frissonna. Se tournant alors vers le père Cazeaux, il reprit :

— A-t-il parlé ?

— Oui... il a même eu la force d'écrire.

— A qui ?

— A sa mère.

— Et la lettre ?

— La voici. Il m'a dit de te la confier pour que tu la remettes toi-même à la comtesse de Flavigny dès que la paix te laissera libre de retourner à Morsanges.

Bénédicte prit vivement la lettre des mains du père Cazeaux et la regarda d'un air navré : puis un sanglot lui échappa.

— Mon Dieu ! soupira-t-il, pourquoi l'avez-vous choisi, lui, l'heureux et cher enfant ? J'étais là, moi, tout prêt à mourir !

Comme il achevait ces mots, le corps de Raoul s'agit, ses lèvres déjà serrées se dilatèrent, ses yeux s'entrouvrirent, réfléchissant une pâle lumière, qui se condensa peu à peu sur les traits du colonel. Alors le mourant sourit avec une douceur ineffable ; il essaya de se soulever, mais il put à peine faire un mouvement.

— Adieu... Bénédicte ! dit-il en le regardant avec une étrange fixité. Adieu... mon frère... mon bon frère !

Nous lisons dans une correspondance adressée de Paris, le 24 janvier, au *Phare de la Loire* :

Aujourd'hui divers bruits ont été répandus à la Bourse, probablement dans un but de spéculation. On a dit d'abord que l'Empereur souffrait de ses rhumatismes, il en est question dans l'*Indépendance belge*. Il ne serait pas bien étonnant, par le sombre froid de janvier que nous subissons, que les nerfs de l'Empereur fussent exposés à en ressentir l'influence.

Outre les bruits relatifs à l'indisposition du chef de l'Etat, il y en a qui semblent faire pressentir une crise ministérielle ; le retour de M. de Forcade la Roquette a tempéré l'enthousiasme des Ollivéristes.

Ce qui prouve d'ailleurs que les affaires du cabinet du 2 janvier sont en mauvais état, c'est qu'il ne se fait aucun changement de préfet ni d'ambassadeur. Seul M. Haussmann est le bouc émissaire qu'on a envoyé dans la forêt, chargé des péchés d'Israël.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince impérial ne sont pas allés chasser, dans les bois de Villeneuve-l'Étang, comme les journaux l'ont annoncé. Il n'en a pas fallu tant pour motiver toutes sortes de bruits sur la santé de l'Empereur. Ils sont tout au moins très-exagérés. Sa Majesté a eu, dit-on, quelques douleurs, une extinction de voix, mais aucun état maladif. Les médecins insistent pour que Sa Majesté prenne les plus grandes précautions.

On se rappelle que trois élections doivent avoir lieu, les 6 et 7 février, dans l'Isère, l'Ille-et-Vilaine et l'Aude. Voici, d'après des renseignements que nous ne garantissons pas, mais qu'on trouve dans plusieurs journaux, les noms des candidats en présence dans ces trois circonscriptions.

Dans l'Isère, M. Marion, invalidé, se présente de nouveau.

Ses deux concurrents du mois de mai dernier, MM. le marquis de Vaulxerre et Michel Ladichère, reprennent également leur candidature.

M. le marquis de Virieu, qui avait obtenu des voix dans la troisième circonscription, se présente aujourd'hui dans la quatrième, ainsi que M. de Marvas.

Enfin, un propriétaire, M. Ernest Gayet, se présenterait aussi, décidé cependant à se retirer si M. Casimir Périer posait sa candidature.

Trois candidats se présentent dans l'Ille-et-Vilaine ; ce sont MM. Rouxin (invalidé) et MM. de Pommelée et de Lorgeril.

Dans l'Aude, la lutte engagée au mois de mai dernier va recommencer entre MM. Isaac Peireire et de Guiraud.

— Le *Figaro* publie une lettre de M. Assy niant qu'il soit un agent de la Société fraternelle ou de la Société internationale.

— M. Rochette, imprimeur, communique au *Pays* la lettre suivante, qu'il vient d'adresser à M. le ministre de la justice :

A M. Emile Ollivier, ministre de la justice.

Monsieur le ministre,

Vous avez proclamé, en entrant au pouvoir, M. Daru l'a proclamé également, que vous étiez un ministère composé d'honnêtes gens. Confiant dans ces paroles, je viens réclamer de vous une satisfaction bien tardive : celle d'une justice égale pour tous et qui m'a été refusée jusqu'à ce jour.

Depuis longtemps (frappé dans un guet-apens et bafoué depuis dans la *Lanterne*, après avoir payé les frais d'appel qui ne m'incombaient point), je souffre de voir la vérité ainsi mise à la torture à propos de l'inqualifiable conduite de M. Rochefort à mon égard.

J'ai attendu en vain que M. Rochefort voulût bien payer sa dette à la justice, en purgeant sa condamnation à quatre mois d'emprisonnement, comme il s'y était engagé sur l'honneur.

J'ai attendu que le Corps Législatif lui fit un devoir, avant de l'admettre dans son sein, de se laver d'une peine correctionnelle.

J'attends aujourd'hui et j'espère de votre justice qu'il ne lui sera pas permis de s'enfuir encore une fois sans s'être acquitté envers la loi.

Agréer, etc. N.-E. ROCHETTE.

— Le *Rappel* nous apprend que, condamné à plusieurs mois de prison, M. Félix Pyat, qui ne reconnaît pas la justice de son pays, s'en retourne vivre à l'étranger.

M. Gustave Lambert adresse à la France un dernier appel pour son expédition au pôle Nord. La somme qui lui manque est peu importante pour n'être pas promptement couverte.

On télégraphie de Toulouse, le 23 janvier : Une grande quantité de neige interrompt depuis deux jours les communications entre Toulouse et le Midi. Hier et ce matin encore, aucun train n'est arrivé de Cette, Béziers, Perpignan, Carcassonne.

Deux trains seulement sont partis hier de Toulouse ; ils ont été obligés de se garer à Alzonne.

En ce moment trois cents hommes sont occupés à déblayer la voie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On annonce une innovation que le commerce français demandait depuis longtemps. Les timbres mobiles, qui étaient utilisés seulement pour

les effets de commerce venant de l'étranger, vont être appliqués aux effets de commerce créés en France.

Lundi dernier, un pauvre vieillard de Chenutte-les-Tuffeaux est sorti au milieu de la nuit et est allé se jeter dans la Loire. Son cadavre a été retiré le lendemain matin.

La *Compagnie du chemin de fer d'Orléans à Paris*. — Sous ce titre, le *Journal du Loiret* publie les observations suivantes auxquelles nous nous associons complètement :

« On nous fait remarquer, à propos, du déraillement arrivé mercredi sur la ligne d'Orléans, la contradiction qui existe entre notre récit et celui des journaux de Blois, Tours, Angers et Nantes.

« Nous maintenons, de tous points, l'exactitude des détails donnés dans notre numéro d'avant-hier. Il y a eu déraillement et non pas rencontre de deux trains, comme l'a dit entre autres le *Journal d'Indre-et-Loire*, qui insère ce matin notre note sans aucun commentaire.

« Ainsi que nous l'avons annoncé, il n'y a pas eu de voyageur blessé. Le mécanicien et le graisseur seuls ont reçu à la figure des contusions sans gravité.

« Les reproductions que nous avons faites, — on paraît l'avoir mal compris, — n'avaient d'autre but que de démontrer, une fois de plus, l'inconvénient qui résulte, pour la Compagnie d'Orléans elle-même, de ne jamais vouloir adresser de communications aux journaux.

« La toute-puissante compagnie professe pour les feuilles départementales un dédain tout particulier. Un accident arrive. Les rédacteurs, privés de leurs dépêches, courent chercher des renseignements qu'on aurait dû leur donner avant même qu'ils eussent pris la peine de se déranger. La plupart du temps, messieurs les hauts employés répondent qu'ils n'ont rien à dire, et les journaux se trouvent alors dans la nécessité de reproduire des récits erronés, sans pouvoir, malgré toute leur bonne volonté, en corriger les inexactitudes.

« Bien des fois déjà nous avons signalé, sans succès, les procédés autocratiques de la Compagnie d'Orléans. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

« Que nos confrères de la ligne entière nous prêtent leur appui : nous ne tarderons pas, nous en sommes certains, à vaincre un silence obstiné et, il faut bien le dire, souvent intéressé.

« C'est la cause du public que nous soutenons ici. Nous prions nos lecteurs de vouloir bien, eux aussi, nous venir en aide dans la tâche que nous avons entreprise. Nous ouvrirons, dès aujourd'hui, dans nos colonnes un chapitre spécial aux réclamations légitimes qui s'élèveront contre la Compagnie d'Orléans. »

Peu brillante a été la représentation de la *Reine Margot*. Les artistes d'Angers qui habituellement remplissent leur tâche avec conscience, ont cette fois-ci fait preuve d'un laisser-aller peu convenable. Les rôles n'étaient pas sus, et la soirée a été d'un froid glacial.

Les drames du vieux répertoire ne produisent plus beaucoup d'effet aujourd'hui, et nous ne sommes pas du tout partisans de la reprise de ces pièces-là. Le Théâtre ne manque pas de nouveautés que nous serions enchantés de voir sur notre scène. Nous ne pouvons qu'inviter MM. les directeurs à tenir compte de notre observation dans la limite qui leur sera possible, et nous sommes persuadés que leur caisse se ressentira de cette bonne résolution. J. B.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans la *France* :

La question des décrets du 10 janvier a pris une nouvelle importance, on pourrait même dire une nouvelle gravité.

Il paraît hors de doute qu'un ordre du jour motivé, formulant un blâme direct contre ces mesures intempestives, a été préparé par un groupe de députés en tête desquels on cite M. Duvernois.

Il paraît également certain que les membres du centre droit et du centre gauche refusent d'engager collectivement leur vote pour appuyer M. le ministre du commerce, et que chacun restera libre de se prononcer suivant ses convictions personnelles, en dehors de toute discipline parlementaire, comme cela avait lieu pendant la vérification des pouvoirs.

Dans ces conditions, il devient difficile de prévoir quel résultat donnera le scrutin ; mais l'improbation presque générale qui s'est manifestée jusqu'ici rend fort possible, de la part de la Chambre, un désaveu plus ou moins exprès de l'acte ministériel.

L'honorable M. Louvet ne se méprend pas sur la difficulté de la situation et sur l'issue qu'elle peut avoir. Il serait même, dit-on, disposé à donner satisfaction à l'opinion qui se manifeste d'une manière si positive, soit en rapportant les décrets, soit en prorogeant de plusieurs mois la date de leur application.

Il n'en serait pas de même, toutefois, de M. le ministre des finances qui, ayant partagé avec son collègue du commerce l'initiative des mesures attaquées, en partage aussi la responsabilité.

L'honorable M. Buffet serait résolu à se maintenir sur le terrain où il s'est placé, dans la discussion qui a déjà eu lieu sur la même

Tout frémissant, le colonel se pencha sur le blessé pour être seul à l'entendre, mais Raoul venait d'expirer.

Une heure plus tard, un homme entra dans la chambre mortuaire : c'était le héros d'Italie, c'était Bonaparte. Il s'inclina en silence devant le mort ; puis, serrant la main de Bénédicte, qui refoulait énergiquement sa douleur :

— J'ai voulu, lui dit-il, vous annoncer moi-même que vous êtes nommé général de brigade.

— Je vous rends grâce, répondit Bénédicte ; mais je voudrais être simple soldat, et que mon ami fût encore vivant !

II.

Un matin, le soleil se leva rayonnant sur le lac de Grand-Lieu. La campagne, tout humide de rosée, étincelait comme un écrin de diamants. Un concert sonore et joyeux retentissait dans l'air : voix éternellement mélodieuses de l'eau qui bruit, du feuillage qui murmure, des insectes qui bourdonnent et des oiseaux qui chantent. Il y avait fête pour les yeux et pour l'âme dans cette double harmonie de fraîche musique et de lumière pleine d'éclat. Cependant deux femmes cheminaient à pas lents, le regard voilé de tristesse, dans le sentier qui conduit du château à la ferme de Morsan-

ges. Elles étaient vêtues de noir : rien n'adouciait la rigidité de leur deuil : c'étaient Blanche et la comtesse de Flavigny.

Comme elles arrivaient à la ferme, Coquelicot et Muguette sortaient pour se rendre au château. M. Mathieu les accompagnait.

— Bonne nouvelle, madame la comtesse ! s'écria Muguette en agitant un papier dans sa main.

— Qu'est-ce donc ? lui demanda Mme de Flavigny.

— Une lettre du général.

— De Bénédicte ? reprit Blanche avec une légère émotion.

— Oui, mademoiselle. Il vient. Il sera ici demain, peut-être aujourd'hui.

La comtesse pâlit. Le saisissement qui faisait refluer son sang vers le cœur n'avait cependant rien de pénible, car un éclair de joie traversa son regard.

— Tenez, madame, reprit Muguette, lisez vous-même, et vous verrez comme l'espérance de nous revoir — de revoir les dames de Flavigny — le rend heureux !

Mme de Flavigny prit la lettre d'une main qui tremblait imperceptiblement.

— J'aime à croire, dit-elle, que le père Cazeaux est avec le général ?

— Oui, madame la comtesse, répondit Coquelicot.

Lui aussi nous arrive, et même il ne nous quittera plus.

— Il renonce donc à l'état militaire ? demanda Mlle de Flavigny.

— Contre son gré, sans doute, car il a eu la jambe droite emportée par un boulet au passage du pont d'Arcole, et il vient d'être retraité avec le grade de sous-lieutenant.

— Pauvre père ! murmura Muguette. Quand on se bat, reprit-elle, le passage des ponts est chose terrible, en vérité.

A peine avait-elle achevé ces mots qu'elle se reprocha de les avoir prononcés, car elle vit la comtesse tressaillir et deux grosses larmes lui perler dans les yeux.

— Tais-toi donc ! dit vivement Justin à sa femme. Oublies-tu le malheur du pont de Lodi ?

— Je n'y pensais pas.

Muguette restait toute chagrine, toute décontenancée ; Mme de Flavigny s'en aperçut, et, devinant le motif de son embarras, elle l'embrassa au front.

— Console-toi, chère petite, lui dit-elle, je ne t'en veux pas. Tout ce qui me rappelle mon cher Raoul m'émeut sans doute, mais aussi plait à mon cœur. Quand tout-à-l'heure je te parlais de ton père, je me souvenais que c'est lui qui l'a reçu mourant dans ses bras, et qui, il y a un an, presque jour pour jour, m'a rapporté sa

dépouille mortelle, par ordre de notre ami Bénédicte. Console-toi, te dis-je ; il m'arrive parfois d'évoquer moi-même avec fierté le glorieux souvenir du pont de Lodi.

— Ah ! madame, je vous remercie de vouloir bien excuser ma maladresse ! répondit la jeune fermière avec une touchante vivacité.

La comtesse s'assit sur un banc de verdure, à l'ombre d'un grand orme, au bord du lac, et lut la lettre de Bénédicte. Cette lettre était adressée à M. Mathieu, qui était venu la communiquer à Muguette et à Coquelicot, en les priant d'aller bien vite annoncer aux dames de Flavigny la prochaine arrivée du jeune général.

(La suite au prochain numéro.)

— Un ouvrage qui intéresse au plus haut degré les amateurs et les producteurs de fruits, et notamment ceux qui ont des plantations à faire et à diriger, vient de paraître sous le titre de : *Culture et taille rationnelles et économiques des arbres fruitiers*, etc. (Voir aux annonces).

question devant le Sénat. Il accepterait la lutte que préparent les adversaires des décrets et se refuserait à toute transaction.

Si les choses doivent réellement se passer ainsi, l'éventualité de voir surgir du débat une question de portefeuille deviendrait presque certaine. La solidarité établie entre MM. Louvet et Buffet donnerait en même temps à cette question une portée plus grande, puisque ce n'est plus seulement vis-à-vis d'un ministre, mais vis-à-vis de deux que la Chambre aurait à se prononcer.

Il convient d'ajouter cependant que, vu la nature toute spéciale du conflit, la question de portefeuille ne saurait dans aucun cas devenir une question de cabinet.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

EAU-DE-VIE VIELLE DE L'ANJOU.

M. DUBOIS, propriétaire à Varrains, informe le public que, depuis 1848 et 1849, il a toujours fabriqué de l'eau-de-vie de vin, et qu'il vient d'établir à Saumur, chez M. BOUCHARD-RAGUIN, épicier, rue du Portail-Louis, un dépôt d'eau-de-vie de vingt ans de fûtaille ne laissant rien à désirer.

Pour se convaincre de la finesse de l'arôme, il suffit d'en user dans une tasse à café.

M. Bouchard-Raguin s'est engagé par écrit à ne vendre aucune autre eau-de-vie que celle de M. Dubois.

Toute personne qui désirera des eaux-de-vie en fût pourra s'adresser directement à M. Dubois, à Varrains.

Prix, au litre (sans bouteille), 2 fr. 50.

Une concession sera faite à ceux qui prendront en fût. (12)

OBLIGATIONS DE HONDURAS

DOUBLE GARANTIE DE L'ÉTAT ET DU CHEMIN DE FER.

Prix. — Le prix d'émission était de 225 fr.; le prix de vente est de 225 fr., payables, 25 fr. comptant et 25 fr. de mois en mois.

Revenu fixe. — Intérêt de 20 fr. par an, exigible, 10 fr. le 1^{er} mars et 10 fr. le 1^{er} septembre.

Tirages. — Il y a deux tirages par an, l'un le 1^{er} février, l'autre le 1^{er} août; les numéros sortants sont remboursés à 300 fr.

Action de jouissance. — L'obligation, même après le capital remboursé, donne droit à une action dont le revenu annuel est estimé à 50 fr.

Une bonification de 2 p. 100 ou de 4 fr. 50 est faite à ceux qui paient l'obligation comptant. De plus, le coupon de 10 fr. du semestre courant est payé de suite à l'acheteur. En sorte que le prix net de l'obligation ressort à 210 fr. 50, sans frais ni commission, contre livraison immédiate.

Pour 210 fr. 50, on a droit : 1^o à 20 francs d'intérêt fixe, soit 9 1/2 pour 100; — 2^o à une augmentation de capital de 90 fr. en une durée moyenne de moins de 9 années, par suite du remboursement à 300 fr., ce qui représente encore 10 fr. par an, soit 4 fr. 75 pour 100 en sus de l'intérêt; 3^o et enfin, après le remboursement du capital, à un revenu probable et supplémentaire de 50 fr. par an.

Les à-compte payés ne donnent droit qu'à l'intérêt fixe de 20 fr., proportionnellement à leur importance.

Les obligations de Honduras sont admises à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Le Journal officiel donne toujours le premier des nouvelles du Honduras.

S'ADRESSER :

Pour l'achat, le paiement des coupons et l'en-

voi gratuit de la liste des tirages des obligations de Honduras.

A la Caisse de l'UNION DES ACTIONNAIRES, place Vendôme, n° 10, Paris. (53)

Toute maladie cède à la douce *Revalessière du Barry* qui rend santé, appétit, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, de bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de Sa. le Pape, le duc de Plaskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalessière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr. ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. Textier, place de la B. lange, Common, rue St-Jean, Gondrand, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris. (45)

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour la Saint-Jean 1870,

UNE MAISON

Avec jardin et vignes.

Sise au Pont-Fouchard,

Occupée actuellement par M. Gouin, appartenant à M^{me} veuve BONTEMPS. S'adresser, pour les renseignements, à M. VÉRON, au Pont-Fouchard, ou à M. NEVEU, ferblantier, rue du Portail-Louis. (561)

MAISON,

CAFÉ ET RESTAURANT BEUROIS

Place du Roi-René, à Saumur.

A VENDRE

OU A ARRENTER,

Avec ou sans ses accessoires.

Les paiements à la volonté de l'acquéreur. S'adresser à M. BEUROIS. (537)

A CÉDER

Pour cause de décès,

LE CAFÉ DES ARTS,

Situé à LA FLÈCHE,

À l'angle des rues Bertrand-Toutain et Grand-Rue.

S'adresser à M^{me} veuve RAGUENEAU, tenant le café, et à M. RAGUENEAU, cultivateur à St-Lambert. (7)

BONS ET FORTS COTRETS

A VENDRE

Au prix de 64 fr. le cent, rendus à domicile. S'adresser à M. POITOU-BERNARD, M^d de bois, à Saint-Florent. (549)

A CÉDER

DE SUITE,

LE CAFÉ DU GAGNE-PETIT,

Situé rue de la Visitation.

Bonne clientèle.

A VENDRE

MANGEOIRE ET RATELIER

ET ABREVOIR EN PIERRE

S'adresser à M. NORMAND, à la Croix-Verte. (32)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE PORTION

DE LA MAISON BERGE

A Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Martin, ébéniste, et composée d'une boutique, de deux chambres, grenier, cave, etc. S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (4)

M. DENIEAU, notaire à Allonnes, demande un jeune homme désirant commencer ses études notariales. (53)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques. (22)

Cabinet de FRANÇOIS PERCHER, expert-arpenteur à Saumur, en face de la Caisse d'Épargne.

Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer tant contre la succession de Marie Doulard, en son vivant revendeuse, rue St-Nicolas, y décédée, veuve de Joseph Fourneau, que contre la succession de ce dernier, sont invitées à présenter leurs notes et mémoires, dans le plus bref délai, au cabinet dudit expert, sus-nommé, mandataire des héritiers.

M. Aubrée, médecin, pharmacien à Burie (Charente-Inf^{re}), a obtenu par sa précieuse découverte, plus de 1.500 guérisons. Il en adressera, franco, la preuve aux personnes qui lui en feront la demande. Prix du traitement, 50 francs.

RÉTENTION D'URINE, douleurs néphrétiques, prompt guérison, traitement spécial de M. Aubrée. — Prix, 15 francs. (22)

PATÉS D'ALOUETTES.

M. GUINEAudeau, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 fr. jusqu'à 20 fr.

Dépôt à Saumur, chez M^{me} veuve ROBIN, place de l'Hôtel-de-Ville. (15)

ARBRES FRUITIERS

CULTURE ET TAILLE RATIONNELLES ET ÉCONOMIQUES DES

POIRIER, POMMIER, PRUNIER, CERISIER

OU

1^o Moyens de préparer le sol et de planter économiquement pour avoir des arbres productifs et de longue durée; — 2^o Description des 30 meilleures variétés de poires pour espaliers et des 30 plus méritantes pour haute tige pour la consommation de l'été, de l'automne, de l'hiver et du printemps; — 3^o Formes nouvelles naturelles opposées aux formes théoriques et fantaisistes improductives et onéreuses; — 4^o Taille simplifiée; — 5^o Conservation des fruits; — 6^o Extinction des variétés anciennes et leur remplacement; — 7^o Silhouettes ou gravures des 45 meilleures poires de grandeur naturelle et gravées d'après nature; un espalier et une pyramide modèles, etc.; par V.-F. LEBEUF, horticulteur-pépiniériste. — Un volume in-18 Jésus: 2 fr. 50 c.

Pour recevoir cet ouvrage franco par la poste, envoyer 2 fr. 50 en timbres-poste à M. RORET, libraire-éditeur, rue Hautefeuille, 12, à Paris.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,

Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

L'UNION DES ACTIONNAIRES

Le prix des abonnements pris pour un an au JOURNAL FINANCIER L'UNION DES ACTIONNAIRES (18, Chaussée d'Antin, transféré actuellement, place Vendôme, 10), paraissant deux fois par semaine, les mardi et vendredi, est réduit à 5 FRANCS, sans distinction, pour Paris et les Départements. (452)

LA POUPEE MODÈLE

Journal des Petites Filles

(7^e ANNÉE).

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte — contenant des petits Contes moraux, — Conseils aux Petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, Joujoux, Petit Théâtre, Musique, etc.

Paris, 6 fr. — Départements, 7 fr. 50. La collection entière des six premières années forme quatre beaux volumes in-8^o. (Chaque année coûte le même prix que l'abonnement). Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre. A PARIS, 4, BOULEVARD DES ITALIENS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 25 JANVIER.			BOURSE DU 26 JANVIER.			
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.		73	80	»	»	»	»
4 1/2 pour cent 1852.		103	50	»	»	»	»
Obligations du Trésor.		487	50	1	25	»	»
Ville de Paris 1869.		361	»	»	»	1	»
Banque de France.		2920	»	»	8	75	»
Crédit Foncier (estamp.).		1775	»	10	»	»	»
Crédit Foncier colonial.		410	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.		622	50	»	2	50	»
Crédit industriel.		650	»	2	50	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).		208	75	»	1	25	»
Comptoir d'esc. de Paris.		718	75	1	25	»	»
Orléans (estampillé).		980	»	2	50	»	»
Nord (actions anciennes).		1130	»	1	25	»	»
Est.		593	75	»	1	25	»
Paris-Lyon-Méditerranée.		990	»	»	»	»	»
Midi.		635	»	»	5	»	»
Ouest.		606	25	»	3	75	»
Charentes.		490	»	»	»	»	»
Vendée.		»	»	»	»	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.		»	»	»	1665	»	»
Canal de Suez.		342	50	5	»	350	7
Transatlantiques.		203	75	3	75	»	»
Cable transatlantique.		455	»	»	431	25	3
Compagnie immobilière.		101	25	»	2	50	100
Emprunt italien 5 0/0.		55	10	»	20	»	55
Autrichiens.		781	25	1	25	»	777
Sud-Autrich.-Lombards.		506	25	1	25	»	495
Victor-Emmanuel.		56	»	»	50	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.		425	»	»	»	»	425
Est-Hongrois.		300	»	»	5	»	303
Foncier autrichien.		925	»	»	5	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.							
Nord.		346	»	»	»	»	346
Orléans.		339	»	»	»	»	337
Paris-Lyon-Méditerranée.		333	50	»	»	»	334
Ouest.		334	»	»	»	»	333
Midi.		334	»	»	»	»	334
Est.		338	50	»	»	»	338

Saumur, P. GODET, imprimeur.